

Les mères sont moins éloignées de leur lieu de travail

Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes • n° 127 • Mars 2023

Globalement, les femmes résident plus près de leur lieu de travail que les hommes. En Auvergne-Rhône-Alpes, elles parcourent en moyenne 15 km, soit 7 km de moins que les hommes. La formation des couples a tendance à augmenter ces distances, mais le déséquilibre hommes/femmes demeure : les trajets des hommes sont souvent plus longs que ceux de leurs compagnes, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle des deux membres du couple. Les couples adaptent l'éloignement à leur lieu de travail en fonction de la composition du foyer. La distance moyenne parcourue par les femmes diminue avec l'augmentation du nombre d'enfants, ce qu'on ne constate pas chez les hommes.

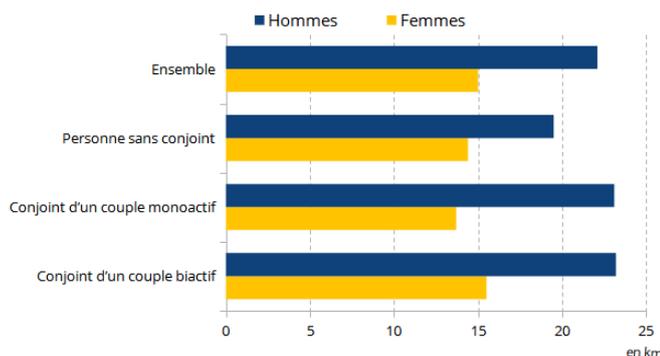
Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des régions de province où la distance moyenne parcourue par les **actifs** pour se rendre au travail, soit 18,7 km en moyenne, est la moins importante, derrière la Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Occitanie. Parmi les trois millions d'actifs en emploi, moins d'un sur quinze travaille depuis chez lui (hors télétravail). En dehors de ces situations de travail sans trajet, un **navetteur** sur deux fait moins de 10 km pour se rendre sur son lieu de travail et, pour 6 % d'entre eux, cette distance est supérieure à 50 km.

Dans un contexte d'accroissement des flux domicile-travail lié au phénomène de périurbanisation, il est important d'étudier les facteurs pouvant influencer le choix du lieu de résidence. Qu'en est-il pour les couples dans lesquels les deux conjoints travaillent : existe-t-il un arbitrage qui limiterait les déplacements d'un des conjoints ?

La mise en couple tend à augmenter les distances domicile-travail

Avec un trajet de 15,0 km en moyenne, les femmes parcourent 7,1 km de moins que les hommes ► **figure 1** ; cet écart est légèrement plus élevé qu'en France métropolitaine.

► 1. Distances domicile-travail selon la situation familiale et le sexe



Lecture : en moyenne, les hommes sans conjoint parcourent 19,5 km pour se rendre sur leur lieu de travail, contre 14,4 km pour les femmes dans la même situation.

Champ : ensemble des actifs résidant en Auvergne-Rhône-Alpes.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

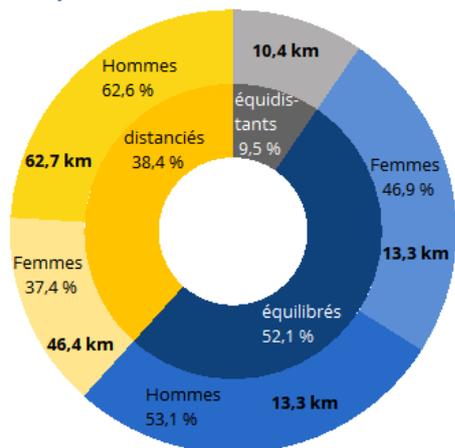
Globalement, les actifs en couple travaillent plus loin de leur domicile que ceux vivant sans conjoint. Seule exception, les femmes en couple avec un conjoint qui ne travaille pas (couple monoactif), font moins de trajet que leurs homologues célibataires. C'est quand elles sont membres d'un **couple biactif** qu'elles travaillent le plus loin de leur domicile, à 15,5 km en moyenne. Parmi les hommes, ceux qui sont en couple parcourent en moyenne 23,2 km, distance qui reste inchangée selon que leur conjoint travaille ou non. Les hommes célibataires parcourent 5,1 km de plus que les femmes célibataires, et 3,7 km de moins que les hommes en couple.

Dans les couples biactifs, un lieu de résidence souvent plus proche du lieu de travail de la femme..

Pour les 869 000 couples biactifs d'Auvergne-Rhône-Alpes, l'éloignement entre le domicile et le lieu de travail peut être très différent pour chacun des conjoints (y compris conjoints de même sexe). En effet, dans moins d'un couple biactif sur dix seulement, les distances séparant les lieux de résidence et de travail sont identiques pour les deux conjoints (couples équidistants). Elles s'élèvent, dans ce cas, à 10,4 km en moyenne. À l'inverse, certains couples ont des trajets très déséquilibrés. Ils sont appelés « couples distanciés » : l'un des conjoints parcourt plus de 60 % de la distance cumulée du couple, et au moins 10 km de plus que son conjoint. Parmi les couples biactifs, près de quatre sur dix sont distanciés ► **figure 2**.

Quand les deux conjoints sont de sexe différent, l'homme travaille plus loin de son domicile que sa compagne dans 57 % des cas. Cette proportion monte à 63 % dans le cas des couples distanciés. Au sein de ces couples, lorsque l'homme réalise le plus long trajet ; il parcourt alors 62,7 km en moyenne, contre 46,4 km pour les femmes lorsqu'elles sont plus éloignées de leur lieu de travail. La présence d'enfants vient très peu modifier le fait, qu'en majorité, l'homme réalise les trajets les plus longs au sein du couple. Elle réduit cependant les distances parcourues par le conjoint le plus éloigné. Cette diminution, de près de 3 km pour les femmes lorsqu'elles ont des trajets plus longs que leur conjoint, tombe à un peu plus d'1 km pour les hommes.

► 2. Répartition et distance moyenne, selon le sexe du conjoint qui réalise le trajet domicile-travail le plus long au sein du couple



Lecture : parmi les couples biactifs, 38,4 % sont distanciés. Dans 62,6 % de ces couples, la plus longue distance domicile-travail est réalisée par l'homme qui parcourt alors 62,7 km en moyenne, contre 46,4 km dans les cas où la plus longue distance est réalisée par la femme.

Champ : ensemble des conjoints en couple biactif hétérosexuel, résidant en Auvergne-Rhône-Alpes.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

... un peu moins quand sa catégorie socioprofessionnelle est supérieure à celle de son conjoint

Dans 36 % des couples biactifs hétérosexuels, les deux conjoints ont une **catégorie socioprofessionnelle (CS)** identique. Dans plus d'un quart de ces couples, les conjoints parcourent exactement la même distance ; on peut supposer alors qu'ils exercent au même endroit. Quand ces distances sont différentes, les hommes sont, plus fréquemment, plus éloignés de leur emploi que leur compagne (57 %).

Les hommes sont 64 % à parcourir les distances les plus longues quand leur CS (hors agriculteur, artisan ou chef d'entreprise) est supérieure à celle de leur compagne. Cette part diminue mais reste majoritaire (58 %) quand, au contraire, la CS de la femme est plus élevée que celle de l'homme.

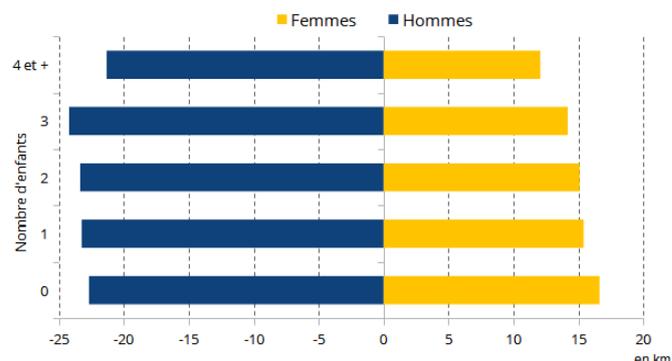
Dans les couples aux CS différentes, où l'un des conjoints est agriculteur, artisan ou chef d'entreprise, ce dernier, souvent l'homme, réalise les distances domicile-travail les plus courtes. De par son emploi, il réside en effet souvent sur son lieu de travail ou à proximité (exploitation, atelier, etc).

Le nombre d'enfants influence les distances domicile-travail de façon différente selon le sexe

Globalement, les femmes sans enfants parcourent des trajets plus longs que celles qui en ont ► **figure 3**, à l'inverse des hommes. Ce constat s'accroît avec le nombre d'enfants. Plus ces derniers sont nombreux, plus le déséquilibre des distances domicile-travail se fait sentir entre les pères et les mères. En effet, les trajets parcourus par les

mères tendent à se réduire lorsque le nombre d'enfants augmente. Elles parcourent en moyenne 15,4 km quand elles en ont un. Cette distance, de 14,2 km avec trois enfants, s'établit à 12,1 km avec quatre enfants ou plus. Le poids des représentations sociales, qui tend à rendre les femmes plus enclines que les hommes à endosser les contraintes familiales, peut demeurer un élément explicatif.

► 3. Distances domicile-travail des conjoints en couples biactifs selon le nombre d'enfants et le sexe



Lecture : en moyenne, les mères de deux enfants parcourent 15,1 km pour se rendre sur leur lieu de travail, contre 23,4 km pour les pères dans la même situation.

Champ : ensemble des actifs en couple biactifs résidant en Auvergne-Rhône-Alpes.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

Cette diminution des distances domicile-travail des femmes s'accompagne symétriquement d'un léger accroissement des trajets parcourus par les hommes, jusqu'à trois enfants. Ils parcourent en moyenne 23,2 km avec un enfant et 1 km de plus avec trois. Ce n'est qu'à partir de quatre enfants et plus que cette distance se réduit, mais elle reste supérieure de 9 km à celle des mères.

L'âge des enfants a peu d'influence sur les distances domicile-travail des pères. Le constat est différent chez les mères. Avec un ou plusieurs enfants qui ont tous 11 ans ou moins, elles parcourent en moyenne 16,5 km, soit 3 km de plus que les mères d'enfants qui ont tous plus de 11 ans. Les modes de garde des plus jeunes enfants, aux horaires plus étendus, permettent peut-être aux mères plus de souplesse quant à leur travail. Des enfants plus grands signifient également des parents plus âgés, donc avec un niveau de revenu potentiellement plus élevé, qui peut permettre de choisir plus facilement un lieu de résidence moins éloigné du lieu de travail des mères. ●

Emma Héard, Tissine Pichon, Émilie Sénigout (Insee)

► Sources

Les données sont celles du **recensement de la population** de 2017, exploitation complémentaire. Dans le recensement de la population, est compté comme **enfant** toute personne vivant au sein du même logement que son(ses) parent(s) avec le(s)quel(s) elle forme une famille. L'enfant d'une famille peut-être l'enfant des deux parents, de l'un, de l'autre, un enfant adopté ou un enfant en tutelle de l'un ou l'autre parent. Un couple dont tous les enfants ont quitté le foyer parental est compté parmi les couples sans enfants.

Une **mère** (resp. **un père**) correspond dans cette étude aux femmes (resp. aux hommes) vivant avec au moins un enfant.

La **distance domicile-travail** correspond à la distance par la route entre 2 points, ici le lieu de travail et le lieu de résidence, définie par le distanceur Méric-OSRM qui calcule des trajets routiers optimaux. Les trajets supérieurs à 600 km n'ont pas été pris en compte dans cette étude.

► Pour en savoir plus

- « Pour un quart des couples biactifs, la distance entre les deux lieux de travail excède 30 km », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 147, janvier 2023.
- « Femmes et hommes, l'égalité en question », *Insee Référence* Édition 2022.

► Définitions

Dans la présente étude, les **actifs** sont les personnes actives en emploi âgées de 25 ans ou plus.

Un **navetteur** est un actif ne travaillant pas depuis son domicile.

Les **couples biactifs** sont définis comme deux personnes vivant en couple dans le même logement et dont les membres sont en emploi.

La **catégorie socioprofessionnelle (CS)** d'une personne est celle de son emploi principal. Dans cette étude, on pose l'hypothèse que les cadres sont plus qualifiés que les professions intermédiaires, eux-mêmes plus qualifiés que les employés, eux-mêmes plus qualifiés que les ouvriers. Les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise de dix salariés ou plus sont regroupés dans une catégorie à part.

